

ANTICIPER ET FORMER PLUTÔT QUE LICENCIER

MESURES EXCEPTIONNELLES 2010

Afin de vous accompagner durant cette période de difficultés économiques, la FRTMP MP et l'AREF-BTP attirent votre attention sur les différentes possibilités d'accompagnement financier pouvant être mises en œuvre pour :

- ▷ Vous permettre de préserver et soutenir l'emploi dans votre entreprise et dans notre secteur d'activité en anticipant sur l'avenir
- ▷ Professionnaliser vos collaborateurs touchés par une baisse d'activité
- ▷ Les former en vue de la reprise d'activité

Actions débutant AVANT LE 31 MAI et se terminant AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2010

Salarié	De niveau V ou infra les plus exposés à la perte de leur emploi	Tout salarié d'entreprises en situation de chômage partiel
Formation	Sécurisation des parcours, promotion interne, savoirs de base, illettrisme, développement durable	Perfectionnement, acquisition des savoirs de base, développement durable
Validation	Diplôme, titre, CQP, qualification reconnue dans les conventions collectives, qualification figurant sur une liste établie par les CPNE conjointes du BTP	/
Durée	70h minimum 105h en moyenne	- 35h minimum (sur temps de travail) - 80h (hors temps de travail - DIF)
Financement	9.15€/h + période de professionnalisation + FSE	- 50% du coût pédagogique sur « temps de travail » - 50% du coût pédagogique + allocation formation 50% du SMIC net sur « hors temps de travail »

RAPPEL pour 2010 - Fonds Social Européen – FSE - : Prise en charge du FSE à hauteur de 45 % des dépenses : Coût pédagogique + Rémunérations chargées en priorité. Cf. Circulaire AREF-BTP n°2 - Février 2010 « Mesures FSE 2010 » pour les conditions de mise en œuvre, consultable sur notre site internet

Pour toute information et avant toute mise en œuvre : consulter votre conseiller AREF

AREF-BTP MIDI PYRENEES BP 94782 31047 TOULOUSE CEDEX 1
Tél. : 05 61 43 26 00 / Fax : 05 61 43 26 01 / www.aref-mp.com